



**\* Contact étroit :**  
 Contact étroit (dans les dernières 48 h précédant les symptômes ou le test COVID-19 (+) si asymptomatique) :

- Usager ayant séjourné à < 2 mètres dans le même environnement qu'un cas confirmé COVID-19.
- Personne ayant eu un contact prolongé (au moins 10 minutes cumulatives) à < 2 mètres du cas confirmé COVID-19 (travailleur de la santé (TdeS) ou usager) alors que celui-ci ne portait pas adéquatement le masque de procédure.
- Usager faisant de l'errance ou ne respectant pas les mesures PCI en présence d'un cas confirmé sur l'unité de soins.
- TdeS présent lors d'IMGA chez un cas confirmé COVID-19 et qui ne portait pas le masque N95 ou masque de procédure et protection oculaire.

\*\* Pour les définitions sur la protection, se référer à : INSPQ. COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté. Version 8.3.  
 Références : INSPQ. COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés. Version 8.1.  
 INESSS. COVID-19 et personnes immunosupprimées. 2020-09-24.